

PAR COURRIEL [REDACTED]

Montréal, le 10 janvier 2024

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 11 décembre 2023 (réf : Dépenses en alcool et frais d'accueil d'Investissement Québec au cours de chacun des deux derniers exercices financiers et de la période allant du 1^{er} avril au 30 novembre 2023) N/D : 1-210-790

[REDACTED],

Nous faisons suite à votre demande d'accès, formulée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c.A-2.1), ci-après la (« **Loi sur l'accès** »), reçue par courriel le 11 décembre 2023, dont copie est jointe en annexe, et à notre accusé de réception, daté du même jour, qui faisait également foi d'avis de prolongation.

Nous n'avons pas de document qui réponde spécifiquement à votre demande. Nous avons toutefois préparé une conciliation afin de pouvoir vous répondre et les informations qu'elle vise sont présentées au tableau en annexe.

Notez que la vice-présidence, Audit interne n'est pas présentée à ces tableaux puisqu'elle ne cumule aucune dépense pour les catégories visées.

En ce qui concerne le premier point de votre demande (dépenses d'alcool), nous n'avons pas d'outil qui nous permette d'identifier les dépenses en alcool si celles-ci font partie d'une facture qui comporte d'autres dépenses, comme une facture de restaurant. Toutefois, nous avons pu identifier des factures de la Société des Alcools du Québec qui ont été intégrées au tableau.

En terminant, si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez en annexe l'avis concernant ce recours.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents pour Investissement Québec et ses filiales,

[REDACTED]
Danielle Vivier
Directrice, Protection des renseignements personnels, accès à l'information et ombudsman

p.j. : Votre demande du 11 décembre 2023, Annexe et Avis de recours

Bonjour,

Par la présente, j'aimerais obtenir les renseignements suivants :

- 1) Les dépenses en alcool effectuées par Investissement Québec au cours de chacun des deux derniers exercices financiers et de la période allant du 1^{er} avril au 30 novembre 2023, ventilées par vice-présidence (audit interne, affaires juridiques et secrétariat, finances et gestion des risques de crédit et technologies d'affaires, ressources humaines et communications internes, investissements directs étrangers et exportations, placements privés, réseau régional)
- 2) Les frais d'accueil et de représentation assumés par Investissement Québec au cours de chacun des deux derniers exercices financiers et de la période allant du 1^{er} avril au 30 novembre 2023, ventilés par vice-présidence (audit interne, affaires juridiques et secrétariat, finances et gestion des risques de crédit et technologies d'affaires, ressources humaines et communications internes, investissements directs étrangers et exportations, placements privés, réseau régional)

Merci beaucoup.



Annexe : Frais de représentation, d'accueil et dépenses en alcool

| Unité administrative | Exercice 2021-2022 | | |
|--|------------------------------|----------------------|-------------------------|
| | Frais de représentation (\$) | Frais d'accueil (\$) | Dépenses d'alcool (\$)¹ |
| Première vice-présidence, Affaires juridiques et Secrétariat de la Société | - | - | - |
| Première vice-présidence, Réseau régional | 65 864 | - | 259 |
| Première vice-présidence, Finances, gestion des risques de crédit et technologies d'affaires | 2 090 | - | 109 |
| Première vice-présidence, Ressources humaines et communications internes | 6 333 | - | - |
| Première vice-présidence, Investissements directs étrangers et exportations | 107 505 | 37 665 | 804 |
| Première vice-présidence exécutive, Placements privés | 16 354 | - | - |

| Unité administrative | Exercice 2022-2023 | | |
|--|------------------------------|----------------------|-------------------------|
| | Frais de représentation (\$) | Frais d'accueil (\$) | Dépenses d'alcool (\$)¹ |
| Première vice-présidence, Affaires juridiques et Secrétariat de la Société | 921 | - | - |
| Première vice-présidence, Réseau régional | 133 663 | - | 58 |
| Première vice-présidence, Finances, gestion des risques de crédit et Technologies d'affaires | 2 811 | - | - |
| Première vice-présidence, Ressources humaines et communications internes | 27 573 | - | - |
| Première vice-présidence, Investissements directs étrangers et exportations | 322 044 | 335 274 | 224 |
| Première vice-présidence exécutive, Placements privés | 65 992 | 1 755 | - |

| Unité administrative | Exercice 2023-2024 (au 30 nov. 2023) | | |
|--|--------------------------------------|----------------------|-------------------------|
| | Frais de représentation (\$) | Frais d'accueil (\$) | Dépenses d'alcool (\$)¹ |
| Première vice-présidence, Affaires juridiques et Secrétariat de la Société | 463 | - | - |
| Première vice-présidence, Réseau régional | 89 703 | - | 306 |
| Première vice-présidence, Finances, gestion des risques de crédit et technologies d'affaires | 833 | - | - |
| Première vice-présidence, Ressources humaines et communications internes | 2 766 | - | - |
| Première vice-présidence, Investissements directs étrangers et exportations | 187 122 | 189 333 | 480 |
| Première vice-présidence exécutive, Placements privés | 27 505 | 670 | 68 |

¹ Comprend les achats faits auprès de la Société des alcools du Québec.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).